



Roxana, MARACINEANU
Ministre des sports

Julien DENORMANDIE,
Ministre auprès de la ministre de la cohésion
des territoires et des relations avec les
collectivités territoriales, chargé de la ville et
du logement

Paris, le 12 mars 2019

Communiqué de presse

Paris 2024 : lancement de la procédure de consultation pour la vente des terrains du futur Village olympique et paralympique

La France s'apprête à accueillir le monde en organisant les jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Le premier événement sportif mondial, qui retrouvera la France après un siècle d'absence, va avoir un impact important sur l'urbanisme et la construction de nouvelles infrastructures en Ile-de-France, notamment du Village olympique et paralympique, dont la consultation a été lancée ce jour au MIPIM (Le marché international des professionnels de l'immobilier), à Cannes.

Julien DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement et Roxana MARACINEANU, ministre des sports se félicitent de la mise en vente des terrains appartenant à l'Etat pour ce projet qui se doit d'être exemplaire d'un point de vue environnemental.

Le projet qui s'étend des communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et de l'Île-Saint-Denis a la particularité de mettre en valeur les territoires existants pour les transformer durablement, et non uniquement dans le cadre des Jeux. Ainsi, 2200 logements familiaux verront le jour, dont 25% à 40% de logements sociaux selon les communes.

En effet, la construction du Village olympique et paralympique répond à de nombreuses exigences fixées par l'Etat. Il tire notamment profit des compétences des entreprises françaises en matière d'excellence environnementale et sera ainsi une vitrine internationale considérable pour notre savoir-faire.

Par exemple la filière du bois, reconnue comme une filière durable, éco-responsable et en pleine expansion, est au cœur du projet de construction du village : l'ambition est de construire tous les bâtiments de moins de 9 étages en bois, au-delà seulement de cette limite les structures seront en béton et pour partie en bois. Julien DENORMANDIE s'en félicite : « La filière bois est en train de se structurer et elle sera prête. L'Etat l'accompagne, via le soutien du Ministère de la Ville et du Logement et celui du Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation à travers le Comité Stratégique de la Filière bois. C'est un enjeu environnemental mais aussi de société en définissant le modèle de la Ville de demain. »

L'Etat encourage également les porteurs de projets qui répondront à la consultation, à présenter des projets CIME qui emploient des techniques et produits innovants et ambitieux du point de vue environnemental. « L'utilisation de matériaux bio-sourcés, en particulier le chanvre, dont la filière française se structure fortement et qui propose des solutions de béton de chanvre et des matériaux d'isolation d'excellente qualité ; ou encore celle de la terre crue, doivent retenir l'attention et peser dans le choix final du maître d'œuvre » précise le ministre.

Toujours en matière environnementale, l'Etat souhaite que les projets CIME permettent de déployer des techniques nouvelles. « C'est dans cet objectif que nous avons lancé le permis d'innover. » ajoute Julien DENORMANDIE. « Ce dispositif de la loi ESSOC incite les acteurs de la construction à innover dans leurs techniques de construction. Il leur permet de déroger aux objectifs de moyens très contraignants de la réglementation en atteignant le même niveau d'exigences autrement. Nous avons fait en sorte qu'ils puissent se concentrer sur le résultat, et non sur les moyens pour y arriver. »

Au-delà de l'exigence environnementale, l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques doit également être exemplaire en matière d'ambitions sociales. La consultation mettra ainsi en œuvre des clauses sociales d'insertion ambitieuses, 10% des heures travaillées seront réservées à des personnes éloignées de l'emploi et s'appuiera sur le dispositif 15 000 bâtisseurs qui mobilise la filière de la formation en direction du bâtiment pour des jeunes, notamment issus de nos quartiers

« Ce projet, grâce au soutien de l'Etat s'inscrit tout à fait dans la trajectoire que nous devons dessiner pour le futur de l'urbanisme et de la construction en France, mais aussi plus généralement en matière sociale, environnementale et économique. » souligne Julien DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement.

« L'ensemble du gouvernement est pleinement mobilisé pour faire de ces Jeux une réussite sportive exceptionnelle qui, au-delà d'un événement unique, bénéficie à tous les Français. Le Village olympique et paralympique de Paris 2024 sera la pierre angulaire des Jeux puisqu'il accueillera les délégations sportives du monde entier dont 15 000 athlètes au cœur de la Seine-Saint-Denis. Cet ensemble d'habitations de haute qualité environnementale constituera un pilier de l'héritage matériel des Jeux puisqu'après Paris 2024, des familles de toutes catégories sociales auront la possibilité de s'y installer. A plus large échelle, c'est le territoire tout entier qui profitera de ce projet immobilier exemplaire en se transformant de manière durable et vertueuse. » ajoute Roxana MARACINEANU

Plus d'informations sur les ambitions énergétiques de l'Etat en matière de construction :

[Dossier de presse plan rénovation des bâtiments](#)

[Dossier presse loi Elan](#)

Retrouvez le [communiqué](#) de presse

Contacts presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
@Min_Territoires

Contact presse : 01 40 45 90 82
www.sports.gouv.fr
@Sports_gouv